



Arrêté préfectoral - Restriction des déplacements liés aux activités physiques individuelles

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté du préfet du Val d'Oise prenant effet au 8 avril et interdisant les déplacements liés à l'activité physique individuelle entre 10 h et 19h sur l'ensemble du Val d'Oise, dont Vétheuil bien sûr.

Documents

[Arrêté préfectoral - Restriction des déplacements liés aux activités physiques individuelles](#)